



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
~~~~~  
**de la COMMUNE de VILLE-LA-GRAND**  
~~~~~

Séance du 4 juillet 2022
~~~~~

**Date de convocation : 24 JUIN 2022** Date d'affichage :

Réception en Sous-Préfecture :

Nombre de conseillers en exercice : 29 – Présents : 18 – Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLE-LA-GRAND, dûment convoqué, s'est réuni, en séance obligatoire, à la Mairie de VILLE-LA-GRAND, sous la présidence de Madame Nadine JACQUIER, Maire.

**MEMBRES PRESENTS :** JACQUIER Nadine, TROLAT Hervé, CAVAZZA Paola, SCHIERZ Richemène, ALEXIS Pierre, LAPERROUSAZ Maurice, JOLY Laurent, LANGLOIS Odile, D'ALIMONTE Concetta, ALIX Juliette, LAMOINE Philippe, BONTEMPS Johann, PAULMIER Léa, DE CHIARA Daniel, FERNEX Coralie, MANIGAULT Monique, CHEVALLEY Jean-Marc, MARCAIS Pierre-Antoine

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :** MILLERET Marie-Jeanne (pouvoir à JACQUIER Nadine), CLAUDE Josette (pouvoir à CAVAZZA Paola), LUY Jean-Claude (pouvoir à LAPERROUSAZ Maurice), ROPHILLE Pascal (pouvoir à BONTEMPS Johann), LETESSIER Alain (pouvoir à D'ALIMONTE Concetta)

**ABSENTS :** PERILLON Marcel (excusé), NUELLEC-HUDRY Edwige (excusée), CALLAY Christophe (excusé), DARDILHAC Chahinez, GHALEM DEBIEVE Samia (excusée), CHAVANNE Clélia (excusée)

Paola CAVAZZA a été élue secrétaire de séance par le Conseil municipal.

En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil Municipal, Brigitte PLACE, secrétaire du Maire.

~~~~~  
Délibération n°2022-073

Objet : SUBVENTIONS – Subvention aux écoles privées

Madame la Maire propose d'attribuer une subvention liée aux frais de scolarités pour les enfants domiciliés sur la commune et étant scolarisés dans un établissement scolaire privé.

La subvention s'élève à 180,00€ par élève et prend en compte les dépenses liées à l'achat de fournitures scolaires.

La subvention s'élève à 15 840,00€ pour les établissements scolaires privés pour l'année 2022 et est répartie de la façon suivante :

	Nombre d'élèves	Montant €	Subvention €
Juvénat- St François Ville la Grand	23	180,00	4 140,00
La Chamarette- Annemasse	27	180,00	4 860,00
St François- Annemasse	38	180,00	6 840,00

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE ;**

DECIDE d'allouer une subvention de 15 840,00€ pour les établissements scolaires privés pour l'année 2022 répartie de la façon suivante :

	Nombre d'élèves	Montant €	Subvention €
Juvénat- St François Ville la Grand	23	180,00	4 140,00
La Chamarette- Annemasse	27	180,00	4 860,00
St François- Annemasse	38	180,00	6 840,00

INSCRIT les subventions au chapitre 65 du budget général 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

La Maire,
Nadine JACQUIER

